

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2021-114/T109

Nos réf. : CH/AF/ED/cc

➤ Additif à l'arrêté municipal

N° 2020-237/T224 MODIFIANT LA CIRCULATION DES VEHICULES DANS DIFFERENTES RUES DU CENTRE VILLE DU 27 AOUT 2020 AU 30 OCTOBRE 2020 A L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

VU l'arrêté municipal n° 2020-237/T224 du 24 août 2020,

VU l'additif n° 2021-062/T061 du 15 mars 2021,

CONSIDERANT la demande de la société SOGETREL,

CONSIDERANT QUE pour des raisons techniques, il est nécessaire de prolonger la durée des travaux,

ARRETE

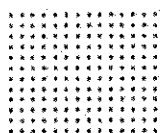
Article 1^{er} : Est prolongé sur le domaine public, un chantier mobile pour des ouvertures de chambres France Telecom en vue de reprises de mesures pour la fibre optique, réalisé par l'entreprise **SOGETREL**, dans toutes les rues du centre-ville, jusqu'au vendredi 18 juin 2021.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté municipal n° 2020-237/T224 du 24 août 2020 demeurent inchangés.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu du chantier par l'entreprise citée à l'article 1^{er}.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par la société SOGETREL.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Directrice des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly,
- SOGETREL, 389 rue Ingénieur Sancoube 74800 LA ROCHE SUR FORON,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

